



Convocation pour titre de sejour

Par **cmoi60**, le **25/05/2010** à **09:56**

Bonjour, Je me permet de renouveler ma question car je cherche de l'aide et surtout des conseil au niveau de mon concubin qui se pose quelque questions.. Pour un premier titre de sejour et t'on convoquer au commissariat? Ma question est tres simple, mais nous comprenons pas pourkoi nous avons eue une enquetes de prefecture et que la il est convoquer au commissariat, pourriez vous m'apporter de plus ample reponse afin que jecomprenne si cela et tout a fait normal merci d'avance

Par **sami45**, le **25/05/2010** à **21:18**

bonjourna propos de votre question son titre de sejour comment il a eu mariage ou autre , quel dossier , car ce n'est pa normale qu'il reçois convocation a l'hotel de ville donnez p^lus de detail , je suis passe par la deja .

Par **cmoi60**, le **25/05/2010** à **22:46**

Bonsoir, Nous ne somme pas mariée mais mon concubin a un enfant d'enfant francaise donc moi, l'enfant porte son nom, nous avons demander un titre de sejour en novembre 2009 a la prefecture , nous avons eue une enquetes aupres de la prefecture et la nous avons recue une convocation au motif: titre de sejour. Cela fait 9 ans qu'il est en france mais sont recepissé n'est plus valable. Nous avons peur d'une reconduite a la frontiere nous avons rendez vous jeudi ap midi. J'oublier quand nous avonsappeler la prefecture la semaine derniere il nous on dit que c'été en signature??? !!! Je ne comprend vraiment plus rien je

suis perdu, en tout cas merci de votre reponse.

Par **sami45**, le **26/05/2010** à **11:56**

il faut aller voir la cimade ou mrap c des associaitons, ils vont vous conseiller , et la lloi dit celui qui a enfant français il n'est pas expulsable c lair, bon courage

Par **cmoi60**, le **27/05/2010** à **10:46**

Bjr et merci de m'avoir répondu, la cimade et deja sur le coup mais pas de nouvelle.